



**cirad**

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Innovons  
Working  
ensemble  
together for  
pour les  
tomorrow's  
agricultures  
agriculture  
de demain

# Démystifier les aspects juridiques

Montpellier Science ouverte : Plan de gestion de données

Pauline Corbière

17 juin 2019

# Réflexion



# Définitions juridiques

❖ *Il n'existe pas de définition légale de la donnée*

❖ *Arrêté du 22 décembre 1981 sur l'enrichissement de la langue française : représentation d'une information conventionnelle destinée à faciliter son traitement*

❖ *Définition de l'OCDE des données de la recherche :*

*Les données de recherche sont définies comme des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons) qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche. Un ensemble de données de recherche constitue une représentation systématique et partielle du sujet faisant l'objet de la recherche.*

❖ *D'un point de vue juridique il n'y a pas de différence entre données brutes, élaborées ou métadonnées.*

# Définitions juridiques

## La donnée et le droit

- ❖ Par principe les données ne sont pas appropriables par un droit de propriété matérielle ou immatérielle
- ❖ La donnée est de libre parcours
- ❖ La donnée en elle-même ne fait pas l'objet de protection

### Exceptions

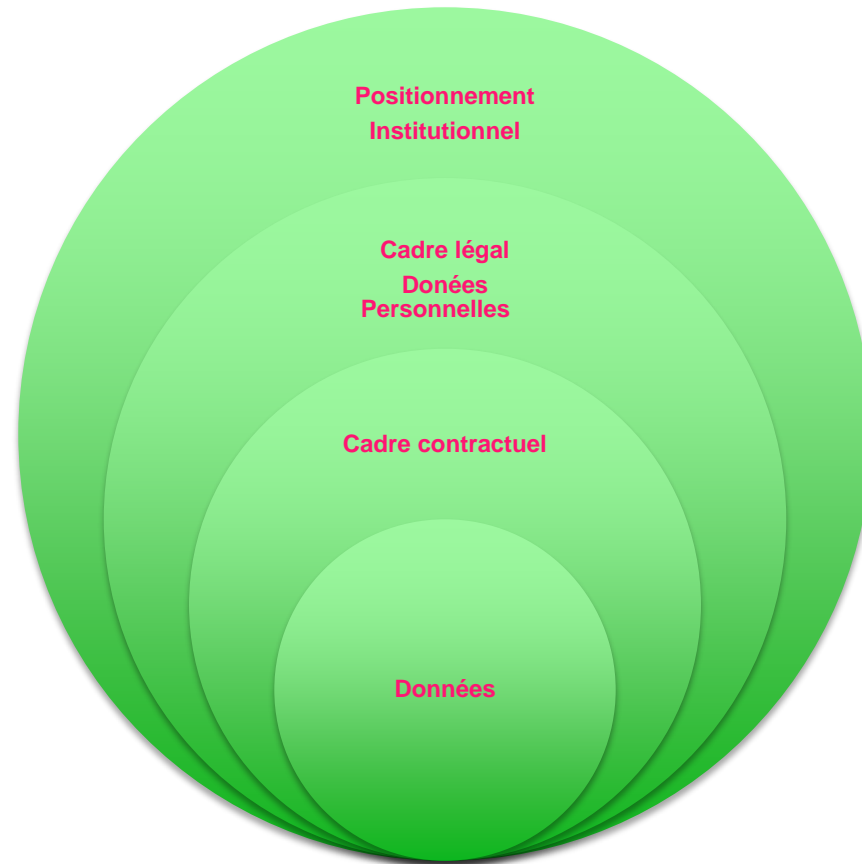
La donnée peut faire l'objet d'une protection par un droit de propriété intellectuelle

Exemple : protection par le droit d'auteur (dessin, photographie...), droit des marques

Limitation de l'usage/Nécessité d'obtenir une autorisation expresse (licence)

Les données contenues dans **une base de données**

# Statut de la donnée



# Extraits de Plan de Gestion des Données

- Responsabilité, droits de propriété intellectuelle

<b>Responsable de la collecte des données</b> Person in charge of the data collection	<b>Nom, affiliation</b>
<b>Responsable de l'analyse des données</b> Person in charge of the data analysis	Nom, affiliation
<b>Droits de propriété intellectuelle</b> Intellectual property rights	Qui détiendra les droits de propriété intellectuelle pour les données créées lors du projet ? (La propriété des données est stipulée dans l'accord de consortium dont les termes doivent être négociés en amont du projet et du PGD : donnez le lien vers l'accord de consortium si possible).
<b>Aspects éthiques</b> Ethical aspects	Données personnelles (Ex : récoltées lors d'enquêtes) Données récoltées lors d'expérimentations animales Recherche effectuée en partenariat avec des pays hors Europe Recherches ayant un impact sur l'environnement ou la santé des chercheurs impliqués

# Extraits de Plan de Gestion des Données

- Partage, diffusion et réutilisation des données

Pendant le projet During the project	Modalités de partage et d'accès aux données pour les partenaires du projet ou pour d'autres personnes
Après le projet After the project	Précisez quels jeux de données seront partagés. Modalités de diffusion et d'accès aux données : accès libre ou restreint, licences, période d'embargo
Type de licence Type of license	Type de licence (Creative Commons (CC-BY, CC0, etc.), Open Knowledge Foundation, Open database License, Licence ouverte, etc.). Pour s'informer sur les licences : <a href="http://coop-ist.cirad.fr/gestion-de-l-information/gestion-des-donnees-de-la-recherche/rendre-publics-ses-jeux-de-donnees/6-les-principales-licences-de-diffusion-des-jeux-de-donnees">http://coop-ist.cirad.fr/gestion-de-l-information/gestion-des-donnees-de-la-recherche/rendre-publics-ses-jeux-de-donnees/6-les-principales-licences-de-diffusion-des-jeux-de-donnees</a>



MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION